

# L'EST ET LA CÔTE-NORD



## Ronald Jacques acquitté

### La version de la plaignante corroborée d'aucune façon

GILLES GAGNÉ  
Collaboration spéciale

■ NEW CARLISLE — Le chef miemac de Listuguj, Ronald Jacques, 62 ans, a été acquitté hier par le juge Raoul Poirier des accusations d'agression sexuelle (viol) et d'actes de grossière indécence à l'endroit d'une personne d'âge mineur. Les accusations pesaient contre lui depuis près d'un an.

Dans son verdict déposé hier au palais de justice de New Carlisle, le juge Poirier a indiqué que la version de la plaignante, qui n'était âgée que de 9 ans en 1978, l'époque présumée des actes reprochés, n'a été corroborée d'aucune façon lors du procès tenu les 10 et 11 mars.

La victime, âgée de 30 ans et dont l'identité ne peut être révélée, avait alors raconté le viol présumé perpétré par Ronald Jacques un soir d'automne 1978, alors qu'elle avait été, selon elle, invitée à coucher dans la famille de l'accusé. Elle n'a cependant jamais pu identifier une date et

n'a porté plainte qu'en novembre 1997, deux jours après le retour de M. Jacques au poste de chef de bande.

À l'inverse, le magistrat a noté que les différents témoignages soumis par la défense, notamment celui, « déterminant », de l'ancienne femme de Ronald Jacques, Shirley Isaac, et celui de sa fille Caroline, sont difficiles à écarter, d'autant plus que M<sup>me</sup> Isaac ne vit plus avec le chef depuis 18 ans.

« Elle (Shirley Isaac) n'a jamais autorisé la plaignante à coucher chez el-



Ronald Jacques

le (...) Cette preuve de la défense est acceptée », a indiqué le juge, qui a rendu son verdict en français même si le procès s'est déroulé en anglais.

Quant au témoignage de l'accusé, le juge a mis en évidence sa façon « particulière » d'expliquer sa version des faits, notamment parce qu'il a dit « n'avoir pas de souvenir » (I have no recollection) des actes reprochés, « qu'il ne croit pas l'avoir fait » (I don't believe I did) et « qu'il n'avait pas ce type de comportement en tête » (I had no such thing in my mind).

Le juge Poirier a aussi rappelé que le chef, bien que possédant un passé criminel, n'avait aucun antécédent en matière de crime sexuel, et qu'il n'avait pas présenté de défense puisque aucune date n'avait été mentionnée par la présumée victime. De toute façon, il ne tenait pas d'agenda quand il n'était pas chef, comme en 1978. Rien ne permet de croire que M. Jacques a commis ces actes, a tranché le magistrat.

Ronald Jacques doit bientôt revenir en cour dans une affaire similaire. La présumée victime avait huit ans lors de l'incident survenu en 1987 et elle a aussi porté plainte deux jours après l'élection du chef en 1997.

### BONAVENTURE

## Les citoyens ne veulent pas de garage sur le barachois

GILLES GAGNÉ  
Collaboration spéciale

■ BONAVENTURE — Le débat autour du déménagement du concessionnaire Chaleurs Automobiles appartient désormais aux citoyens des zones adjacentes au nouvel emplacement choisi par les frères Jacques et Denis Poirier.

Le déménagement du commerce de la rue Grand-Pré vers un terrain situé sur le barachois de Bonaventure, le long de la route 132, est devenu très émotif, comme l'a démontré l'assistance de plus de 250 personnes lundi soir à une réunion convoquée par l'administration municipale. Cette réunion débouchera selon toute vraisemblance sur la tenue d'un référendum.

La très vaste majorité de l'auditoire a fait valoir que la ville risque de perdre ce commerce si on ne change pas le règlement de zonage pour permettre à Chaleurs Autos l'entreposage extérieur des véhicules, alors que la firme détient déjà un permis de construction d'immeuble, de vente et de réparation de voitures.

Ces citoyens craignent que les frères Poirier décident de déménager leur commerce dans une municipalité des environs, avec les 20 emplois et la valeur foncière qui y sont rattachés. Les membres du Comité du patrimoine, qui veulent que le concessionnaire demeure à Bonaventure, mais sur un autre terrain bordant la route 132, croient toutefois qu'on doit préserver le potentiel récréo-touristique du barachois.

Le fait que quelques membres du comité ne soient pas originaires de Bonaventure a été souvent exploité lors de la réunion de lundi.

« Tâchez donc de ne pas mettre des bâtons dans les roues et laissez le projet prendre de l'ampleur (...) Vous devez respecter ceux qui sont de Bonaventure depuis plus longtemps que vous », s'est exclamé Gérard Arsenault, un citoyen bien connu de la ville.

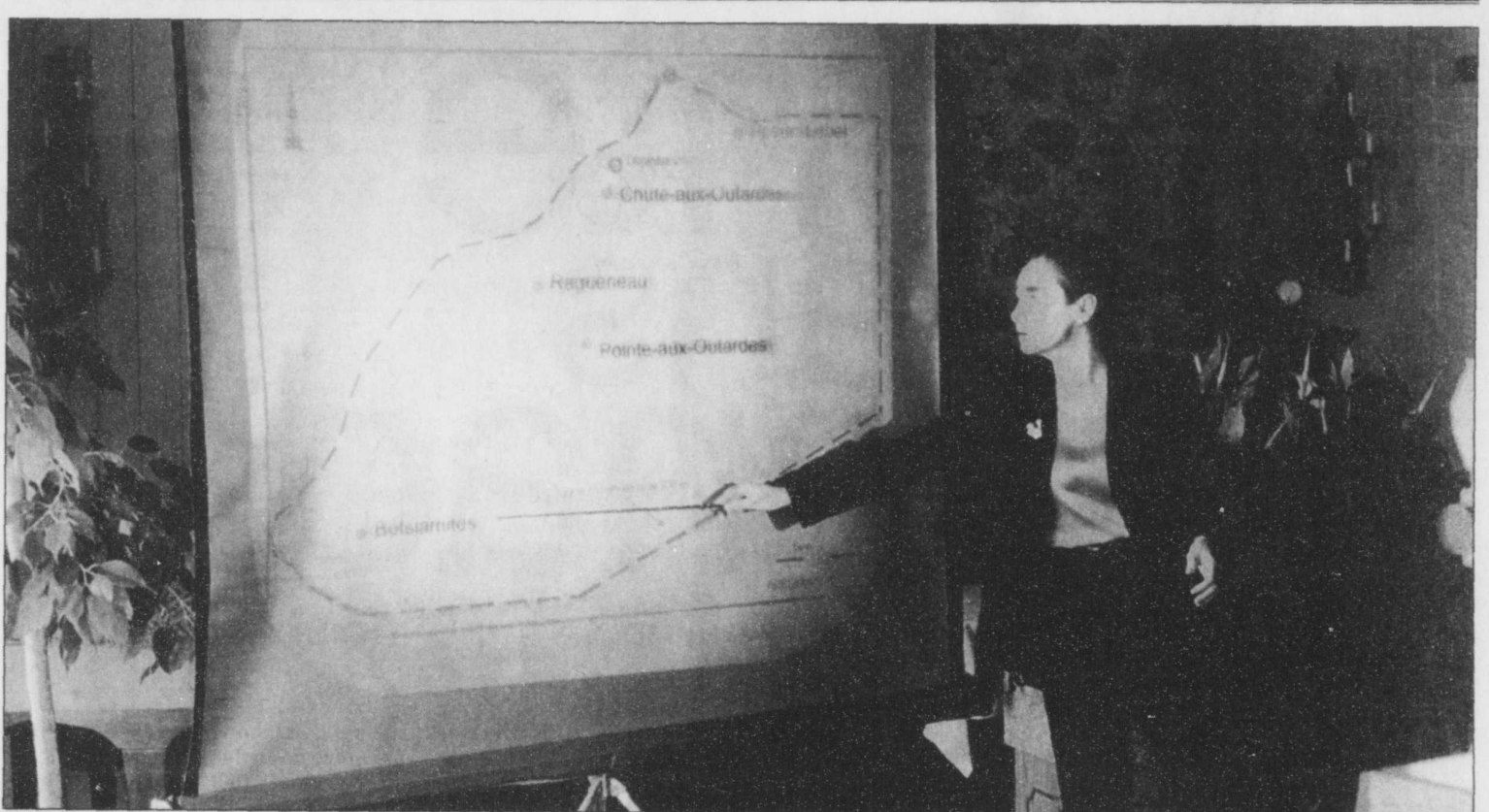
### LETTRE PUBLIQUE

Michel Girard, du Comité du patrimoine, a pour sa part demandé au maire Wilson Grant de rendre publique une lettre dans laquelle l'organisme présente un avis suggérant que le déménagement de Chaleurs Autos sur le barachois irait à l'encontre du Programme d'implantation et d'intégration architecturale et d'avis légaux.

M. Grant a plus tard indiqué au SOLEIL que l'avis légal obtenu par la Ville était contraire à celui soumis par le comité.

Un autre membre du comité, Aurélien Bisson a précisé à l'issue de la réunion que l'organisme n'interviendra plus dans la polémique entourant Chaleurs Autos et que la balle est dans le camp des simples citoyens.

Le processus référendaire est donc enclenché à Bonaventure. Les citoyens des zones adjacentes à l'emplacement convoité par le concessionnaire GM désirant s'inscrire à une éventuelle consultation référendaire devront le faire entre le 26 avril et le 3 mai. Il y aura signature de registre pour les opposants au déménagement vers le barachois le 17 mai. Dix-huit signatures seraient suffisantes pour tenir un référendum.



Danielle St-Laurent, directrice générale du parc de Pointe-aux-Outardes, a dévoilé le projet-pilote d'une zone de protection marine, hier.

### POINTE-AUX-OUTARDES

## Projet-pilote au Parc Nature

STEEVE PARADIS  
Collaboration spéciale

■ BAIE-COMEAU — Le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes a été désigné par Pêches et Océans Canada pour la création d'un projet-pilote d'une Zone de protection marine (ZPM), ce qui serait une première au Québec. Les autorités du Parc ont déjà amorcé le travail de partenariat dans le milieu afin que l'initiative voit le jour.

Un espace maritime pour protéger les espèces menacées

Créé en 1997 avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les océans, la zone de protection marine est un espace maritime qui vise à conserver ou protéger temporairement des ressources marines commerciales ou non, des espèces menacées ou en voie de disparition, des habitats uniques, des milieux riches ou d'intérêt scientifique.

L'aire d'étude de la ZPM du Parc Nature couvre une superficie d'environ

450 kilomètres carrés, qui s'étend de la rivière Betsiamites à la rivière Manicouagan et jusqu'à 15 kilomètres au large du Saint-Laurent. « Il s'agit là d'un ensemble écologique relativement homogène », a précisé le président du Parc Nature, Denis Cardinal.

Avec ce projet, seul retenu parmi 66 autres au Québec, le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes veut ajouter une composante marine à ses activités sur

la rive. Le Parc, qui compte dans ses limites le quatrième plus grand marais salé au Québec, est une halte privilégiée de 212 espèces d'oiseaux dans leur course migratoire, a rappelé la directrice générale du parc, Danielle St-Laurent.

Avant d'être en vigueur, la zone de protection doit faire l'affaire de tous les utilisateurs du milieu, a indiqué

M. Cardinal. Au début juin, le Parc Nature et Pêches et Océans organiseront un atelier de travail qui réunira tous les intervenants régionaux concernés, qui sont pour la plupart déjà informés du dossier. Cet atelier rédigera un document où seront notamment fixés les problématiques de conservation de la zone, les partenaires du projet, le cadre de gestion, le financement, le plan de zonage et les activités qui nécessiteront un contrôle. Ce document fera ensuite l'objet d'une consultation publique à l'automne.

L'étude de faisabilité et la consultation publique indiqueront le niveau d'appui de la population au projet et de préciser les enjeux de la zone, a enchaîné Denis Cardinal. Et c'est à ce moment que la décision d'aller ou non de l'avant sera prise. Dans l'affirmative, le milieu sera de nouveau appelé à collaborer pour élaborer un plan de gestion. Car pour le président, il est indispensable que la mise sur pied et la gestion de la ZPM soient faites en partenariat avec notamment les municipalités, les ministères, les organismes touristiques et environnementaux de la région.

M. Cardinal a signalé que l'application de la ZPM sera souple. Les degrés de protection ou de conservation pourront varier pour une même zone ou une même activité. Le président souhaite aussi que la zone permettra de réaliser des études scientifiques plus poussées sur certains phénomènes ou espèces, puisque l'ensemble de la zone est relativement peu connue.



Danielle St-Laurent, d.g., et Denis Cardinal, président du parc régional.

## ACCENT '99

«Parfait pour l'acheteur qui veut une mini qui a du caractère.»

Pièces et service ouvert le soir jusqu'à 21h

\*Offre en vigueur jusqu'au 30 avril 1999. Modèle Accent 3 portes, P.D.P.F. à partir de 12 085\$. Taux d'intérêt de 1,85%. Terme de 48 mois à 169\$ par mois, sans obligation au terme du contrat de location. Kilométrage annuel de 18 000 km. Frais de 8¢ le kilomètre excédentaire. Aucun comptant. Transport et préparation inclus. Première mensualité exigible à la livraison. Sous réserve de l'approbation du service du crédit.



Garantie du groupe motopropulseur de 5 ans/100 000 km  
Assistance routière de 3 ans/60 000 km

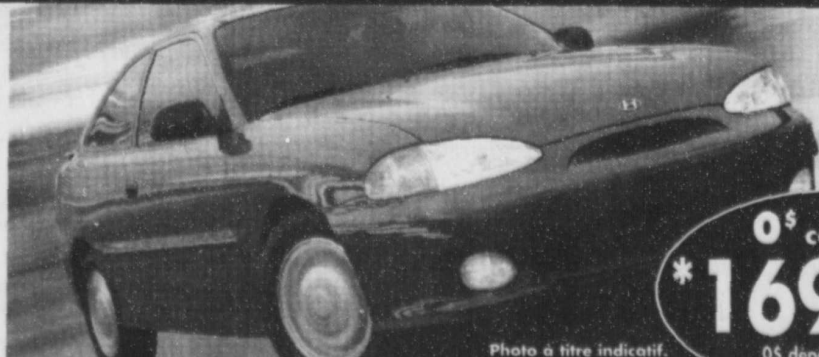


Photo à titre indicatif.

0\$ LOCATION comptant  
\*169\$/mois  
Transport et préparation inclus  
0\$ dépôt de sécurité

Heureusement il y a

# LESSARD

HYUNDAI

TAUX DE FINANCEMENT À L'ACHAT  
4,8%  
MODÈLES ÉLANTRA SONATA TIBURON 1,8%

659, boul. St-Joseph (prolongement de la 80e rue)  
Québec 623-5471

ROULEZ EN NEUF

LE SOLEIL

LE 27/99

PROCÈS DE NORMAND THIBAUT

Pas si malade que ça...

CARL THÉRIAULT  
Collaboration spéciale

RIMOUSKI — Les 12 jurés au procès de Normand Thibault auront à départager deux thèses en matière de psychiatrie et de maladie mentale. La Couronne y est allée hier d'une contre-preuve qui mènera sans doute le procès jusqu'à la semaine prochaine.

Richard Laliberté, du Centre hospitalier Robert-Giffard, a émis des doutes sur l'attaque de panique qui aurait incité Normand Thibault à se rendre, le 12 février 1998, sur le stationnement de la caisse populaire de Sainte-Angele-de-Mérici tuer France Pelletier.

Il s'agirait plutôt d'une crise d'anxiété consécutive à sa décision de tirer des coups de feu en direction de France Pelletier dans un plan passablement arrêté, Thibault s'étant servi d'un déguisement.

« M. Thibault n'est pas un psychopathe, ni un grand criminel, ni une brute sanguinaire. Je ne suis pas si certain qu'il s'agisse d'une attaque de panique. Ce pourrait être les deux pul-

sions, le bon et le mauvais, qu'il y a en chaque personne », a expliqué le D<sup>r</sup> Laliberté, qui sera contre-interrogé aujourd'hui par l'avocate de la défense, M<sup>me</sup> Nathalie Caron.

Le diagnostic de dépression majeure avec éléments psychotiques du D<sup>r</sup> Gilles Chamberland, de Montréal, doit être lu, selon le D<sup>r</sup> Laliberté, comme étant une dépression sévère qui aurait dû entraîner, si l'accusé en était atteint, de grandes difficultés à fonctionner dans la société. Ce qui n'était pas le cas dans les semaines et mois précédents, selon les témoignages cités par Richard Laliberté.

« Je ne suis pas à l'aise avec le terme de dépression majeure. Une dépression majeure avec éléments psychotiques, c'est nécessairement une dépression sévère. Il n'y a pas d'informations à l'effet qu'il avait une dépression sévère. L'individu ne fonctionne pas avec du délire quand il y a des éléments psychotiques. Je ne suis pas sûr du délire dans le cas de M. Thibault. Mais il n'est pas bien, c'est sûr », a ajouté le psychiatre.

EST DU QUÉBEC

L'opération «Éléphant» révèle énormément d'infractions

Les deux tiers des véhicules interceptés pour vérification mécanique, lors de l'opération «Éléphant» du 13 au 15 avril, montraient des défauts mécaniques mineurs ou majeurs, révèle le bilan fait par la Sûreté du Québec et la Société d'assurance-automobile du Québec. Sur 34 véhicules vérifiés mécaniquement, 21 étaient non conformes; 12 d'entre eux avaient des défauts majeurs. En deux jours, 112 véhicules ont été interceptés dans les régions de Rimouski et de Trois-Pistoles. Un véhicule a été remis, un autre saisi, le chauffeur conduisant alors que son permis était suspendu. Un seul des 65 véhicules pesés était en excédent de poids lors de cette vérification. C.T.

SAINT-ANNE-DES-MONTS

Prix «Hommage au bénévolat»

Une résidente de Sainte-Anne-des-Monts, Gaétane Rioux-Sasseville compte parmi les deux récipiendaires du prix «Hommage au Bénévolat», pour la Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Présidente de la Société de la Croix-Rouge, secteur Péninsule-Nord, et de Partagence, Mme Rioux-Sasseville a œuvré, durant plusieurs années, au sein du Centre d'action bénévole des Chic-Chocs. La chorale «Les Étincelles» de Fatima, aux Îles-de-la-Madeleine, sera également honorée. H.M.

POLICE DE MATANE

Encore suspendue, mais payée

Suspendue pour une durée indéterminée pour «insubordination» depuis le 8 avril, la présidente de la Fraternité des policiers-pompiers de Matane, l'agente Andrée Métivier, recevra finalement son salaire, mais n'est pas pour autant réintégrée dans ses fonctions. Le conseil municipal l'a annoncé lundi soir en séance publique devant une salle remplie à pleine capacité, particulièrement de policiers de Matane, mais aussi des villes avoisinantes de Mont-Joli, de Rimouski et de Rivière-du-Loup. Présidente de la Fraternité depuis un an et policière depuis 15 ans, M<sup>me</sup> Métivier fait face à une suspension administrative intérimaire et non à une mesure disciplinaire, a précisé la mairesse suppléante, Mireille Lavoie. La municipalité attend la fin de l'enquête du chef de police, Jacques Roger, et des avis juridiques avant de régler la situation. M<sup>me</sup> Métivier aurait critiqué, au nom de ses confrères, le système de boîtes vocales utilisé au poste de police. Selon le président de la Fédération des policiers et policières du Québec, Yves Prud'Homme, la situation injuste que vit M<sup>me</sup> Métivier ne peut être tolérée plus longtemps, car elle est victime d'un abus d'autorité. Pour éviter une saga juridique et des coûts inutiles, il suggère à la municipalité de prendre un temps d'arrêt, de réinstaller M<sup>me</sup> Métivier dans ses fonctions et de trouver une solution non judiciaire à cette affaire. R.P.

GASPÉSIE

La pêche ne débute qu'en mai

Vue le succès de pêche habituellement enregistré en avril, la date d'ouverture de la saison de pêche sportive dans les lacs et rivières a été reportée au 7 mai, en Gaspésie. La saison prendra fin le 6 septembre. H.M.

CÔTE-NORD

La Table Énergie est fixée

La Table Énergie de la Côte-Nord a fixé ses priorités de développement des cinq prochaines années en fin de semaine à Havre-Saint-Pierre. Une trentaine d'intervenants, dont ceux des Ressources naturelles, d'Hydro-Québec et de Gaz Métropolitain étaient sur place. Les deux premières priorités visent à développer tout le potentiel de développement de minicentrales sur la Côte-Nord en maximisant les retombées pour le milieu et de favoriser l'implantation d'entreprises énergivores en facilitant l'accès aux ressources hydroélectriques de la région. Cette table de concertation s'inscrit dans le processus de planification stratégique du CRD Côte-Nord. S.P.

En hommage à Tonie Denis

La Fondation des arts et de la culture Comeau et le Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord organisent dimanche prochain, dès 10 h 30, un brunch-reconnaissance pour l'artiste-peintre Tonie Denis. Résidente de Baie-Comeau depuis longtemps, M<sup>me</sup> Denis est reconnue pour ses œuvres religieuses. S.P.

MATANE

ExpoSciences au cégep

C'est demain, de 13 h 30 à 16 h, que les finissants du département des sciences du cégep de Matane tiennent leur ExpoSciences annuelle dans le hall d'entrée. Plus d'une quarantaine d'étudiants présenteront 22 projets touchant l'ensemble des disciplines enseignées en sciences de la nature. Les visiteurs pourront s'attarder au stand montrant les transformations de Lorentz ou à celui sur les alliages, ou encore à celui traitant du pyélogène et des allergies, parmi la vingtaine de stands offerts. R.P.

SAINT-ANNE-DES-MONTS

La fusion refait surface

Rejeté d'emblée lors du dépôt de la nouvelle carte des municipalités, le projet de fusion imposée entre Sainte-Anne-des-Monts et Tourelle sera à nouveau débattu, au début de mai. Un nouveau rapport sera d'ailleurs soumis aux élus municipaux d'ici quelques jours. Le projet commencerait à gagner des appuis. H.M.

Appel aux futurs conseillers

Les contribuables de Cap-Chat qui veulent siéger au conseil municipal ont jusqu'au 28 mai pour déposer leur candidature aux postes numéros 1 et 5. Si nécessaire, un scrutin aura lieu le 20 juin. Les conseillers Madeleine Landry et Jean Ouellet ont quitté leurs fonctions respectivement les 14 et 6 avril. H.M.

TROIS DIRECTEURS GÉNÉRAUX REÇOIVENT LE PRIX D'EXCELLENCE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

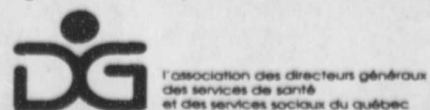


On reconnaît, dans l'ordre habituel, M. Raymond Carignan (président de l'Association) en compagnie des titulaires M. Réjean Cantin, Mme Colette Tracyk et M. Michel Asselin.

À l'occasion de son congrès annuel, l'Association a rendu un hommage particulier, le 8 avril dernier, à trois directeurs généraux qui se sont signalés tout au long de leur carrière par la constance d'une gestion remarquable et la réalisation d'activités significatives pour le réseau ou pour leurs pairs en leur décernant le Prix d'excellence de l'Association.

- Il s'agit de:
- Monsieur Réjean Cantin du Centre hospitalier Robert-Giffard (Québec);
  - Madame Colette Tracyk de l'Institut universitaire de Gériatrie de Montréal;
  - Monsieur Michel Asselin du CLSC-CHSLD de la Pommeraise (Montérégie).

L'Association honore ainsi, à chaque année, quelques directeurs généraux choisis par le conseil d'administration.



# Vente Trans Canada

Notre meilleure et plus grande vente de la saison!

9<sup>99</sup>\$ à 24<sup>99</sup>\$

**Hauts Attitude pour femmes**  
En exclusivité chez Eaton.  
Au choix : haut à encolure dégagée à manches longues, débardeur à «double V», camisole à encolure carrée, T-shirt en boîte et haut ras du cou à manches courtes. Choix de couleurs. P., M., G.  
Nos prix cour. 16\$\* à 40\$  
En vente 9,99\$ à 24,99\$

29<sup>99</sup>\$

**Pantalon tout-aller résistant au froissement Retreat pour hommes**  
En exclusivité chez Eaton.  
4 couleurs. 40% de rabais.  
Notre prix cour. 49,99\$

50% de rabais

**Oreillers «Touch of Class» à bourre synthétique**  
Formats standard et grand. Maintien léger, moyen ou ferme.  
Nos prix cour. 19,99\$ à 23,99\$  
En vente 9,99\$ à 11,99\$

50% de rabais†

**Bijoux en argent fin Club Monaco, Roots et Plum Traders**  
Sélection de modèles. Prix tels qu'indiqués. La sélection varie d'un magasin à l'autre.  
†Le rabais s'applique sur le prix d'origine.

50% de rabais

**Tenues de printemps Izod pour garçons**  
Nos prix cour. 38\$ à 55\$  
En vente 19\$ à 27,50\$

50% de rabais

**Sélection de sacs à main et de petits articles en cuir UMI pour femmes**  
Nos prix cour. 19\$ à 169\$  
En vente 9,49\$ à 84,49\$

40% de rabais

**Vêtements Converse pour garçons**  
Nos prix cour. 25\$ à 35\$  
En vente 15\$ à 21\$

40% de rabais

**Liz Sport Liz Claiborne**  
Collection «Bold Contrast».  
Nos prix cour. 55\$\* à 180\$\*  
En vente 33\$ à 108\$

Modèles en tailles petites aussi offerts dans certains magasins.

40% de rabais

**Tous les soutiens-gorge et culottes mode en boîte\***  
De WonderBra, Warner's, Playtex, Triumph, Vogue Bra, Daisywear, Halston, Olga, Le Mystère, Speedo, Spencer, Jones New York et DIM.  
\*Certaines restrictions s'appliquent.

30% de rabais

**Literie «Pipeline» Martex à coordonner**  
Ensembles de draps en percale à 180 fils au pouce. Tons unis, rayures, motifs de fleurs et de carreaux et modèles garnis de dentelle.  
Nos prix cour. 34,99\$ à 99,99\$  
En vente 24,49\$ à 69,99\$  
Édredons et couvre-oreillers à coordonner aussi offerts à prix de vente.

30% de rabais

**Tous les pulls printaniers à prix courant pour hommes**  
Modèles designer non compris.  
Nos prix cour. 45\$ à 175\$  
En vente 31,50\$ à 122,50\$

30% de rabais

**Tous les vêtements North Country à prix courant pour hommes**  
En exclusivité chez Eaton.  
Comprend hauts, pantalons, denim et vêtements pour l'extérieur. La sélection varie d'un magasin à l'autre.  
Nos prix cour. 17,99\$ à 98\$  
En vente 12,59\$ à 68,60\$

9<sup>99</sup>\$ et 20\$

**T-shirt idéal et polo en piqué Retreat pour hommes**  
En exclusivité chez Eaton.  
1/3 de rabais.  
Nos prix cour. 14,99\$ et 30\$

Rendez-vous chez Eaton pendant la vente Trans Canada et profitez de rabais dans tout le magasin. Il ne reste que 5 jours!



Les rabais s'appliquent sur les prix courants étiquetés. Offres en vigueur jusqu'au 25 avril. La Solderie des manufacturiers, les magasins-entrepôts et les centres de liquidation ne font pas partie de ces offres. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. \*Offre de lancement. Après le 25 avril 1999, notre prix courant sera tel qu'indiqué.